

## **COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 8 NOVEMBRE 2012**

Le huit novembre deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de douze, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 31 octobre 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, DORN Delphine, L'HOSTIS Stéphanie, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, ÉLLIAS Claude, ÉZANIC Jean-Louis, LE LIBOUX Claude, JOUAN Isabelle, ROBIN Evelyne, LE TROUHER Erwan.

Étaient absents excusés : MARTIN Jean-Pierre, DETLOF-CHAPUT Stéphanie.

Était absent non excusé : MORAUT Philippe.

Secrétaire de séance : LE TROUHER Erwan.

### **AVENANT À LA MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉNOVATION DU BATIMENT DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 5 avril 2012 d'attribuer la maîtrise d'œuvre concernant la rénovation du bâtiment de la Poste au PACT HD pour un montant de 14024.00 € HT (16772.70 € TTC), soit 8 % du montant des travaux estimés à 175300 € HT.

Le PACT HD nous fait parvenir un avenant du fait de l'augmentation du coût des travaux en raison de travaux complémentaires suite à l'évolution du projet. Le montant des travaux estimés aujourd'hui est de 186182.15 € HT et la maîtrise d'œuvre est de 1489457 € HT (17813.91 € TTC), soit 870.57 € HT (1041.21 € TTC) d'avenant.

Le conseil municipal après avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 relatif à la maîtrise d'œuvre.

### **DÉSENCLAVEMENT DE LA POSTE**

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 24 août 2011 concernant le désenclavement de la Poste.

Monsieur LE LIBOUX Claude, propriétaire de la parcelle I 1179, a accepté de céder 255 m<sup>2</sup> de cette parcelle à la commune. M. LE LIBOUX accepte aussi de prendre une partie de la parcelle I 76 (280 m<sup>2</sup>, ancien jardin de la Poste).

Madame PERESSE Mélanie vend 150 m<sup>2</sup> de la parcelle I 1178 à la commune et l'autre partie à HVP Limited (Mme GREAVES).

Les prix de vente proposés sont les suivants :

- Mme PERESSE Mélanie 150 m<sup>2</sup> à 9 €, soit 1350 €
- M. LE LIBOUX Claude, prix forfaitaire de 1000 €.

Les frais de bornage sont répartis entre la Commune et HVP Limited (Mme GREAVES).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- d'acheter 255 m<sup>2</sup> de la parcelle I 1179 à M. LE LIBOUX Claude au prix forfaitaire de 1000 €,
- d'acheter 150 m<sup>2</sup> de la parcelle I 1178 à Mme PERESSE Mélanie au prix de 9 € le m<sup>2</sup>,
- de céder 280 m<sup>2</sup> de la parcelle I 76 à M. LE LIBOUX Claude,

- de confier le bornage au Cabinet NICOLAS de PONTIVY,
- de désigner Me CHAPEL, Notaire à PONTIVY, pour réaliser la transaction.

### **LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE – CESSION DE TERRAIN À CAP L'ORIENT AGGLOMÉRATION HABITAT :**

Monsieur le Maire fait savoir que suite à sa séance du 18 octobre 2012 le bureau de CAP L'ORIENT AGGLOMÉRATION HABITAT (Office Public de l'Habitat) a validé la reprise du projet de construction de 4 logements individuels sur le lot n° 25 de l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue » suite au renoncement par Bretagne Sud Habitat en date du 19 septembre 2012.

Le dossier de permis de construire devra être transféré, dans les plus brefs délais, au nom de CAP L'ORIENT AGGLOMÉRATION HABITAT.

Afin de valider ce projet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de :

- Céder gratuitement les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet,
- Désigner Maître LE FALHER, Notaire à Pontivy pour rédiger l'acte de cession du terrain,
- Prendre en charge l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers,
- Prendre en charge la maîtrise d'œuvre relative aux travaux de VRD.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la réalisation de cette opération en partenariat avec CAP L'ORIENT AGGLOMÉRATION HABITAT,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents intervenants sur ce projet.

### **PROGRAMME D'ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTEMENTALES - RETOUR DES AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Général répartit, chaque année, un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Ce programme vise à développer des petites actions de sécurité routière.

Les membres du conseil suggèrent, pour le programme 2013, la pose de coussins berlinois dans la rue de l'Étang et éventuellement à Quelven. La commission des travaux se charge d'étudier le projet qui sera rendu lors de la prochaine réunion, le dossier étant à transmettre pour le 15 décembre.

### **TRAVAUX EN RÉGIE CONCERNANT LE LOCAL KINÉSITHÉRAPEUTE ET L'ANCIENNE ÉCOLE :**

Monsieur le Maire rappelle que des travaux de peinture ont été réalisés par les services techniques de la commune :

- Sur le bâtiment de l'ancienne école,
- dans le local aménagé pour la kinésithérapeute

Le conseil municipal est invité à autoriser le reversement en section d'investissement des travaux réalisés en régie au cours de l'exercice en prévoyant l'inscription des crédits budgétaires permettant ce reversement

#### **Section de fonctionnement :**

- |                |              |
|----------------|--------------|
| - Compte 023   | + 4 731.22 € |
| - Compte 60628 | - 2 098.72 € |
| - Compte 64168 | - 2632.50 €  |

#### **Section d'investissement :**

- |                     |              |
|---------------------|--------------|
| - Compte 021        | + 4 731.22 € |
| - Compte 2313 ou 21 | + 4 731.22 € |

## **CHOIX DE L'IMPRIMEUR POUR GUERN MAGAZINE :**

Monsieur le Maire fait savoir qu'une consultation a été lancée auprès des imprimeurs pour la réalisation du Guern Magazine de décembre.

3 imprimeurs ont répondu, à savoir :

- DIAMEN de PONTIVY qui propose un magazine en 750 exemplaires de 20 pages 115 g + couverture 170 g, recto verso, couleur pour 1500 €HT,
- COPYPLAN de PONTIVY qui propose un magazine en 780 exemplaires de 24 pages 115 g + couverture 200 g, recto verso couleur pour 1326 € HT,
- IMPRIMERIE Pontivienne 750 exemplaires de 20 pages 115 g + couverture 170 g, recto verso, quadrichromie pour 1194 € HT

Mme MÉVEL Charlotte propose la conception et la mise en page pour 600 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la conception à Mme MEVEL Charlotte et le tirage à COPYPLAN.

## **ENTRETIEN DE L'ORGUE DE QUELVEN :**

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que la commune de GUERN a validé en 2003 un contrat d'entretien de l'orgue de Quelven avec la Manufacture d'orgues de Franche-Comté. M. MUNO dénonce le contrat au 31 décembre 2012 en raison de son âge. Le coût facturé chaque année est d'environ 1000 €. Il va être nécessaire de lancer une consultation pour le suivi de l'orgue de Quelven.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, autorise M. le Maire à lancer une consultation.

## **VALIDATION DU NOUVEAU DISPOSITIF DES FONDS DE CONCOURS :**

Monsieur le Maire fait savoir que le conseil communautaire de Pontivy Communauté, réuni le mardi 6 novembre 2012, a adopté un nouveau dispositif de fonds de concours.

Il est rappelé au conseil municipal que la mise en place d'un tel dispositif est encadrée par les dispositions de l'article L5214-16-V du Code général des collectivités territoriales :

*« Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI à fiscalité propre et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils communaux concernés. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurés, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours »*

Trois conditions doivent donc être réunies :

- Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
- Le montant total du fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
- Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes adoptées à la majorité simple du conseil communautaire et du ou des conseils communaux concernés.

Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au nouveau dispositif de fonds de concours.

## **GUERN MAGAZINE – PLANNING :**

Monsieur le Maire annonce que les articles du Guern Magazine commencent à arriver. Mme HOUEIX précise que le bulletin devra être finalisé et arrêté le 28 novembre. La date limite pour la remise à l'imprimeur est fixée début de semaine 49, soit le 3 décembre. Le magazine sera livré pour le 7 décembre afin d'être distribué en même temps que les colis aux personnes âgées n'ayant pu participer au repas des anciens.

Les colis et bulletins seront donc disponibles pour le prochain conseil municipal.

## **POINT SUR LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE**

Monsieur le Maire fait savoir que la réunion du conseil d'école s'est tenu le 23 octobre.

Madame L'HOSTIS donne les chiffres des effectifs qui étaient de 64 élèves à la rentrée et qui seront de 71 en janvier.

Les principaux projets de l'année sont le cirque, 3 sorties au cinéma, le travail sur la sécurité routière, la continuité de l'Art dans les Chapelles.

Une veillée contée est prévue le 16 novembre.

Les cycles 2 & 3 suivront des cours d'escrime, travailleront sur le site internet de l'école, participeront à des animations au niveau de la médiathèque et à des rencontres avec les résidents de la MAPA (chants).

Les cours d'anglais seront assurés par les instituteurs, faute de moyens mis à disposition par l'Education Nationale.

Le plan de protection et de mise en sécurité (PPMS) a été présenté.

## **ANIMATION POUR LA PLANTATION 1 ARBRE 1 NAISSANCE**

La date retenue pour l'animation 1 arbre 1 naissance est fixée au samedi 1<sup>er</sup> décembre à 11 h. Les enfants nés en 2011 et 2012 sont tous conviés à cette manifestation. Le rendez-vous est donné sur l'espace du Lotissement du Pont Hir (face au plan d'eau). Le terrain sera prêt à recevoir les plantations. Bernard et Corinne sont chargés de préparer les trous et le matériel nécessaire. Corinne va réaliser le plan de disposition des arbres. Chaque enfant tirera au sort un numéro qui correspondra à un emplacement d'arbre.

À l'issue de la manifestation un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.

## **RÉUNIONS D'INFORMATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU STADE ET DU VILLAGE DE BODEREL :**

Monsieur le Maire fait savoir que la date retenue pour les réunions d'information pour l'aménagement de la rue du Stade et du Village de Boderel a été fixée au vendredi 30 novembre : À 18 heures à Boderel, dans la chapelle, pour présenter les esquisses et l'aménagement projeté et à 20 h 30, à la salle polyvalente de Guern, pour la présentation de l'aménagement de la rue du Stade.

Les administrés seront informés par voie de presse et un avis sera déposé dans toutes les boîtes aux lettres de Boderel, Vorlen, Rue du Stade, Lotissement des Ajoncs, Lotissement des Hauts de Bellevue et Bellevue.

## **SÉCURITÉ ROUTIÈRE DES SENIORS – POINT SUR LES ANIMATIONS :**

Monsieur ELLIAS Claude fait savoir que 30 personnes ont assisté à la conférence qui s'est tenue le 9 octobre à la salle polyvalente et que 11 personnes ont participé à l'animation du 30 octobre à la caserne des pompiers. Cet atelier mis en place avec Pondi Clic et le Conseil Général a obtenu un réel succès. Il est prévu de renouveler cet atelier l'an prochain.

## **C.A.U.E. :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement a restitué l'étude réalisée sur la commune. L'équipe du CAUE doit présenter cette étude lors de la réunion de conseil du mois de décembre.